



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Echange de pratiques INTER-PAT  
9 novembre 2022**

# Sommaire

1. Labellisation
2. Outils d'évaluation
3. Liens Santé
4. Liens Justice Sociale
5. AAP national du PNA 22-23



# 1. Labellisation

(instruction technique DGAL/SDPAL/2020-758 du 9 décembre 2020)

- 6 PAT Corse labellisés **niveau 1** :
  - Automatique pour les lauréats AAP National depuis 2018
  - PAT en émergence,
  - Pour **3 ans non renouvelable**.
  
- **Niveau 2** :
  - Sur demande + dossier
  - Opérationnel
  - Pour **5 ans renouvelable**.
  
- Droit d'usage du logo et de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture »



# 1. Labellisation

(instruction technique DGAL/SDPAL/2020-758 du 9 décembre 2020)

Prérequis	
<b>1 - Portage du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale</li> <li>• Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux</li> </ul>
<b>2 - Démarche collective et concertée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des différents acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, consommateurs...)</li> <li>• Prise en compte de la nécessité de communiquer auprès des acteurs et des citoyens</li> <li>• Présence d'un animateur / coordinateur (ou prévu)</li> </ul>
<b>3 - Prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du PRAD et du PNA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet est cohérent avec les objectifs du PNA.</li> <li>• Le projet est cohérent et articulé avec les objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable notamment et du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) s'il en existe un sur le territoire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>† la structuration de l'économie agricole et alimentaire ;</li> <li>† le maintien et le partage de la valeur ajoutée sur le territoire, le développement de l'agriculture sur un territoire et la consolidation de filières territorialisées.</li> </ul> </li> </ul>
<b>4 - Transversalité de la démarche</b>	<p>Le projet prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie. Il s'articule avec d'autres schémas structurants (CTE, PCAET, CLS ...).</p>

# 1. Labellisation

## Les 6 autres critères pour la reconnaissance en fonction du niveau

Diagnostic partagé	Actions concrètes	Partenaires	PNA	Pérennité du projet	Evaluation du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diagnostic agricole et alimentaire du territoire :</li> <li>Données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation</li> <li>Recensement des acteurs, missions et initiatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cohérentes avec les besoins vu dans le diagnostic et les objectifs</li> <li>Pilotage la mise en œuvre</li> <li>Mise en relation avec d'autres outils territoriaux dotés de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement formalisé des différents partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des axes et thématiques du PNA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien politique</li> <li>Délibération</li> <li>Moyens financiers adéquat</li> <li>Animation du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif d'évaluation et de suivi</li> </ul>
<p>Niv 1 : prévu ou en cours</p>	<p>Niv 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plan d'action prévu ou en cours,</li> <li>✓ COPIL prévu ou mis en place,</li> <li>✓ Animateur présent ou prévu</li> </ul>	<p>Niv 1 : lettres de soutien</p>	<p>Niv 1 : réflexions et démarches envisagées concernant plusieurs axes et thématiques du PNA (dont l'approvisionnement resto co en lien avec EGAlim)</p>	<p>Niv 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instance gouvernance prévue ou mise en place</li> <li>✓ Éléments sur la pérennité</li> <li>✓ Document cadre ou délibération avec minimum d'engagements financiers</li> <li>✓ Animation prévue</li> </ul>	<p>Niv 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réflexion en cours sur les indicateurs</li> </ul>
<p>Niv 2 : réalisé, partagé et éventuellement mis à jour</p>	<p>Niv 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plan d'actions rédigé et délibéré,</li> <li>✓ Actions en cours,</li> <li>✓ COPIL effectif</li> <li>✓ Animateur présent</li> </ul>	<p>Niv 2 : documents signés attestant de l'engagement des partenaires</p>	<p>Niv 2 : mise en œuvre d'actions en lien avec le PNA et intégration de nouvelles thématiques non prises en compte niv. 1 dont obligatoirement l'approvisionnement de la resto co (EGAlim)</p>	<p>Niv 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instance de gouvernance en place et opérationnelle</li> <li>✓ Plan de financement réalisé et financements acquis</li> <li>✓ Pérennisation prévue de la présence d'un animateur</li> </ul>	<p>Niv 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présence d'indicateurs pertinents si possible</li> <li>✓ Si possible : dispositif d'évaluation opérationnel</li> </ul>

DGAL/SDPAL

6

2021





## 2. Outils d'évaluation

**Objectif : démarche pertinente pour connaître l'efficacité de sont PAT**

- RnPAT : programme spécifique EvalPAT
- Syalinnov (systèmes alimentaires innovants) : 1 des 1ers outils développés pour l'impact

**Syalinnov**

- Cerema/CGDD : auto-évaluation sur l'impact environnemental des transitions (fiche)



# 3. Liens alimentation-santé

## CLS

Animations dans :

- Les écoles
- Les EHPAD
- Les foyers

Travail avec les établissements de santé

Colloque/séminaire

## PAT et CLS en région



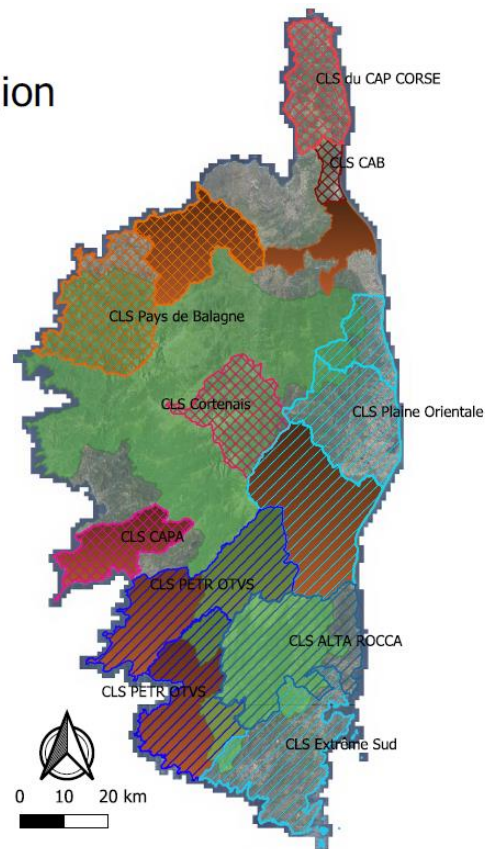
### PAT & CLS en région

#### CLS

-  PETR OTVS - en cours
-  CLS PETROTV - en cours
-  ALTA ROCCA - en cours
-  Extrême Sud - en cours
-  Plaine Orientale - en cours
-  CAB - en projet
-  Cap Corse - en projet
-  CORTENAIS - en projet
-  CAPA - en projet
-  Pays de Balagne - en projet

#### PAT

-  CC du Sartenais Valinco Taravo  
Centre Intercommunal d'action sociale, PETR Ornano - Taravo-Valinco - Sartenais, CC Marana-Golo, CA du Pays Ajaccien, Fiumor'orbu Castellu
-  PNRC



# 3. Liens alimentation-santé

## Présentation des Contrats Locaux de Santé



# Alimentation et santé

Du PAT au CLS



*Lama le 9 novembre 2022*



Animation



Idées



Echanges



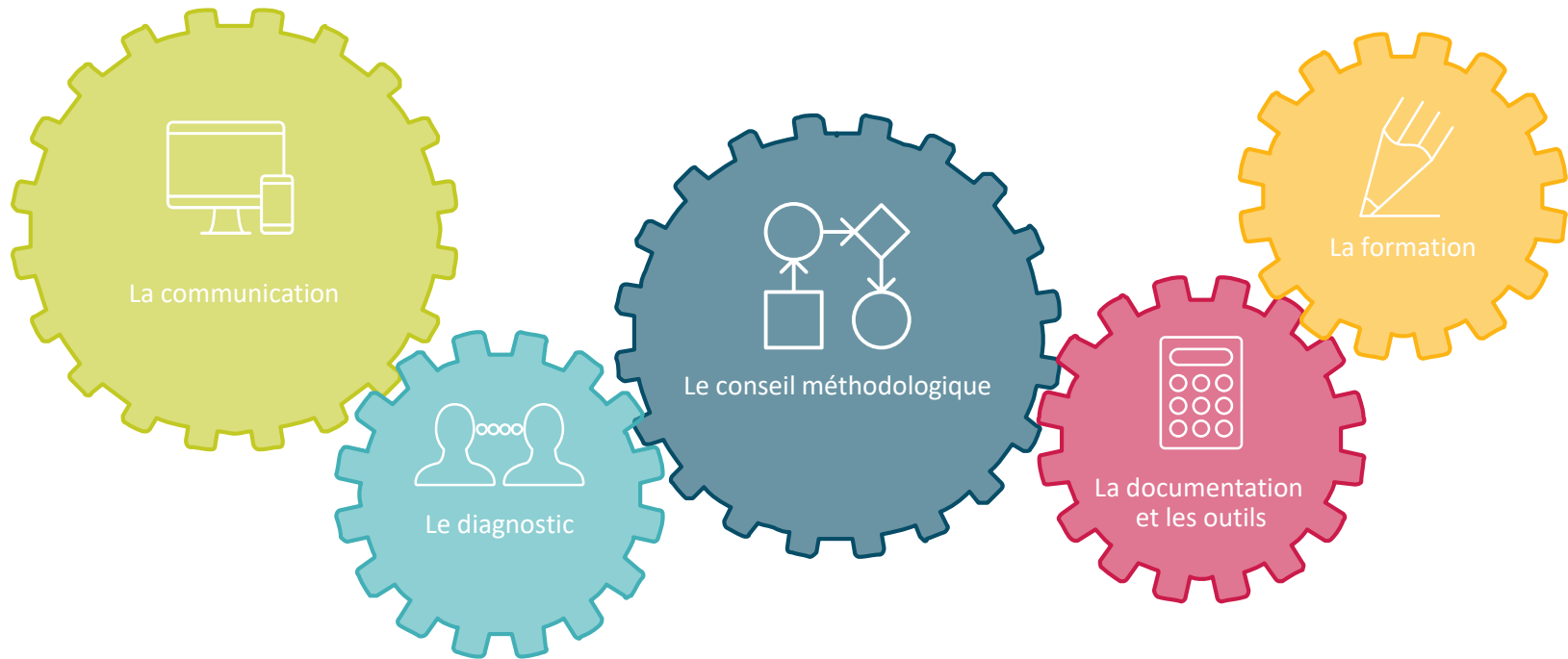
Projets



Santé

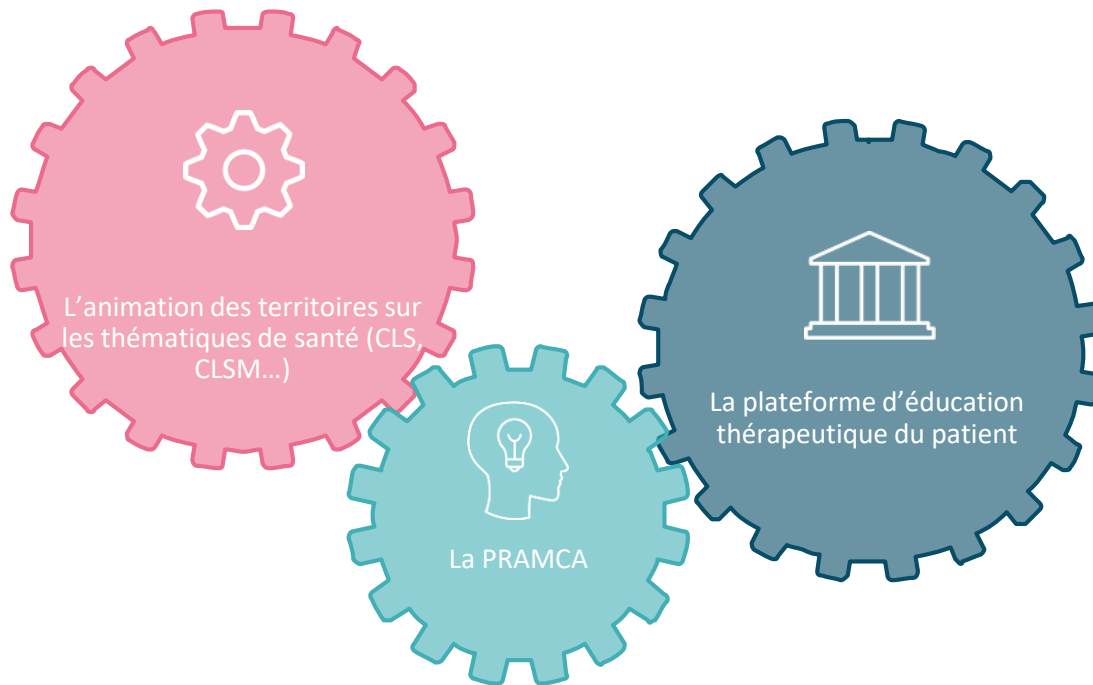
# L'IREPS et ses missions

## Missions structurelles



# L'IREPS et ses missions

## Missions spécifiques



# Les CLS en quelques mots

Particularismes et besoins de terrain:

Un dispositif proche des citoyens:

**Territorialiser les politiques:**  
Nationales et régionales



**Faire remonter:**  
les manques et besoins



**Un cadre souple:**  
Pour le déploiement et la coopération



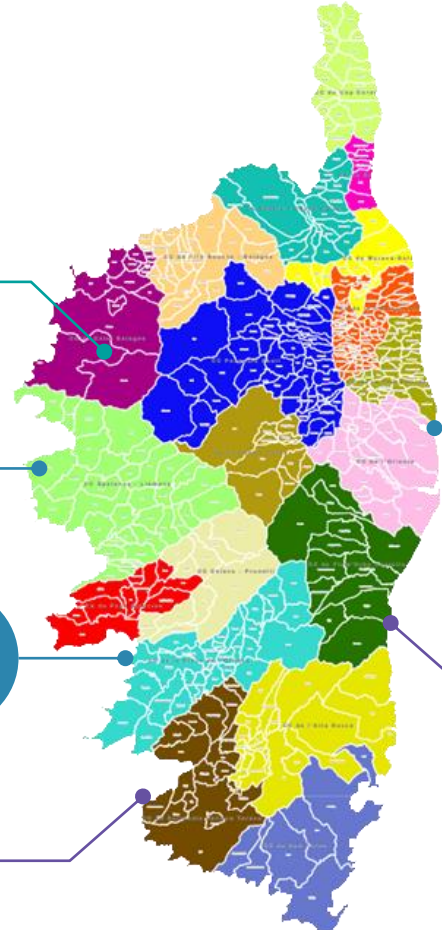
**Offrir des réponses:**  
Aux problématiques de santé



**Prendre en compte:**  
Les réalités des individus



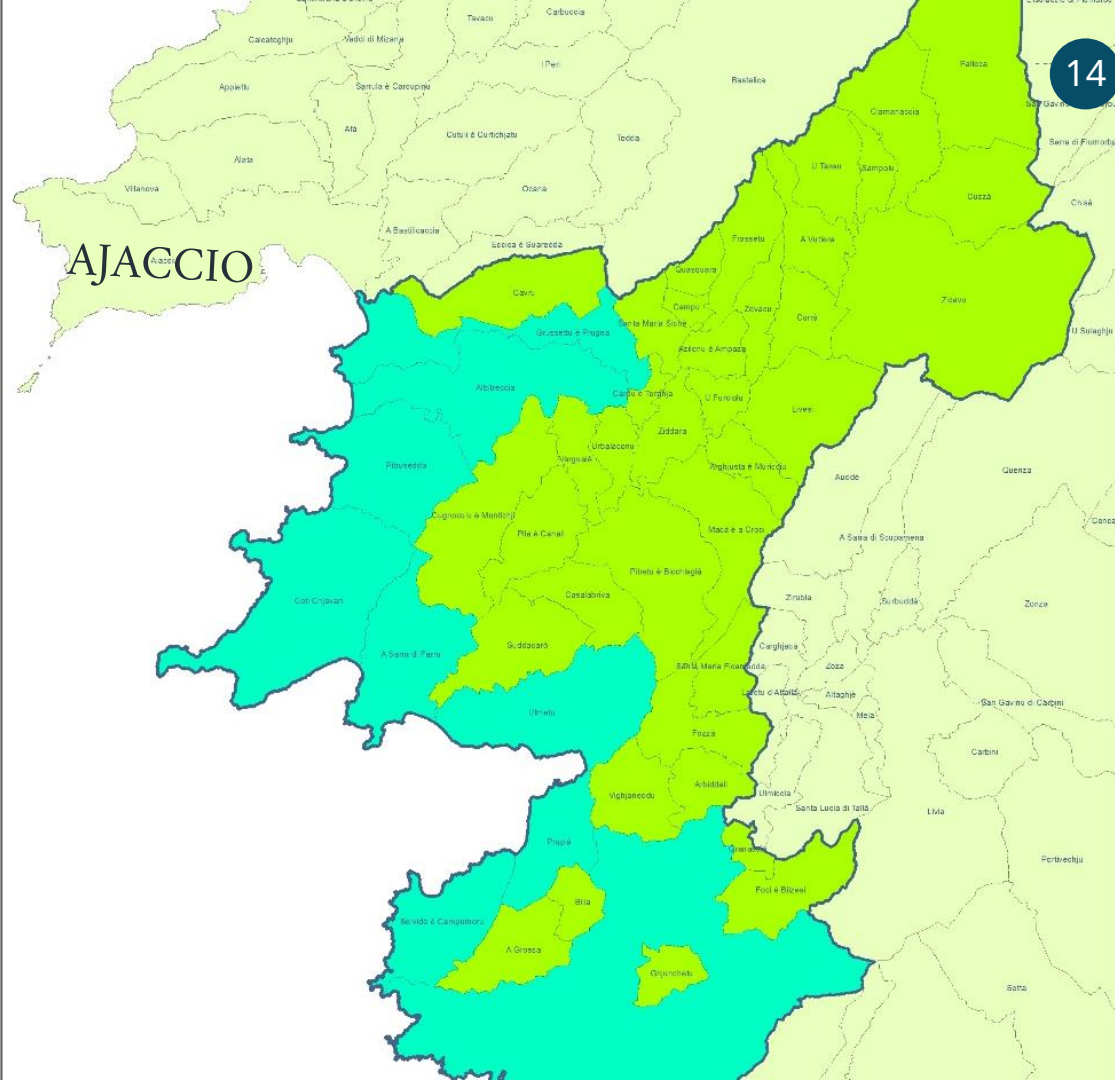
**Echanger et travailler:**  
Avec les forces vives du territoire



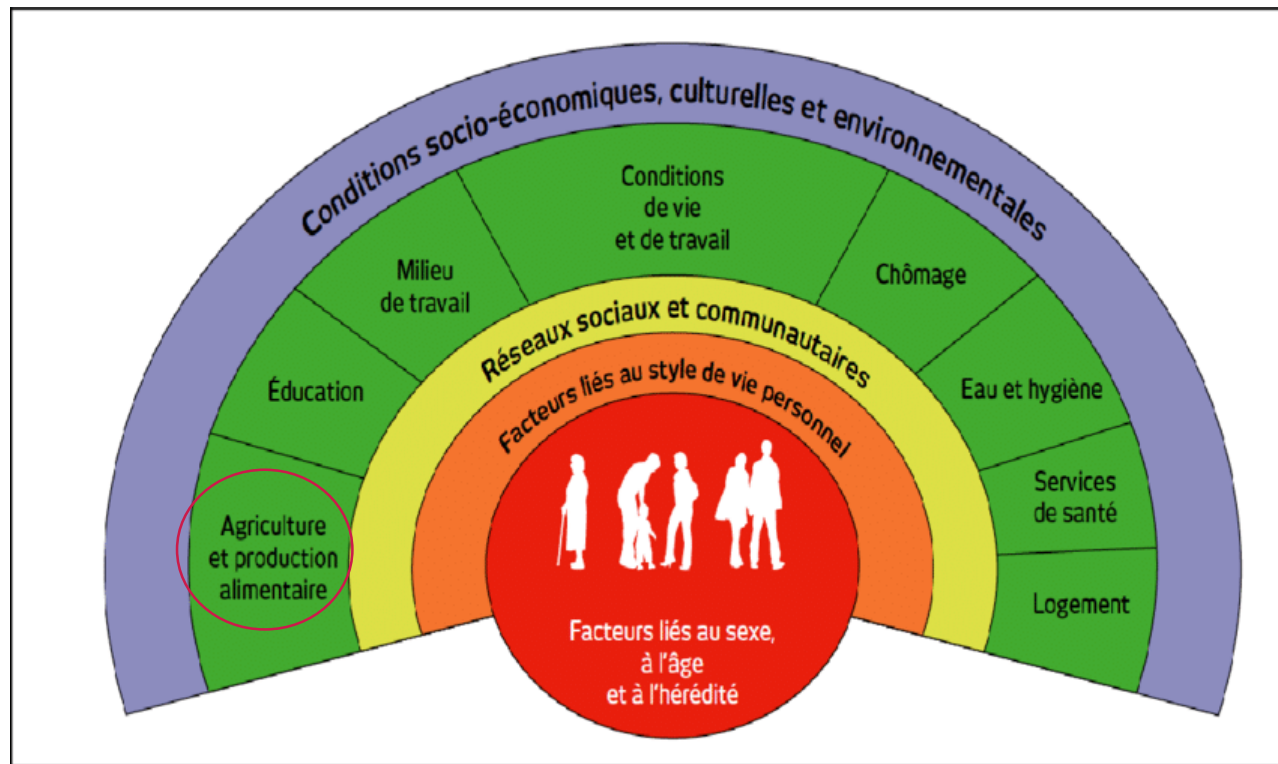
# LE PAT DU PETR

# Le PETR EN CHIFFRE :

- 2 Communautés de Communes
- 46 Communes
- 9 Communes littorales
- 23 714 habitants (2016)
- 22 écoles primaires et maternelles / 4 collèges et 2 Lycées



# L'alimentation comme déterminant majeur de la santé



# PAT : « Un piattu in più »

« Le projet alimentaire territorial porté par le PETR s'inscrit dans une démarche collective et intégrée.

Il vise la mise en synergie d'acteurs du territoire pour valoriser la production et la consommation locale »

- Un axe n°1 : Plateforme Alimentaire Territoriale
- Un axe n°2 : Education/Formation/Recherches Alimentaires Territoriales
- **Un axe n°3 : Santé et Justice Alimentaire Territoriale**
- Un axe n°4 : Transport Alimentaire Territorial



# Déroulé du travail

Premières actions  
en lien avec des  
dispositifs  
régionaux

Mise en place du groupe de  
travail  
"santé & medico-social".

01

03

04

Réflexions sur un  
projet plus global en  
santé

02

Etats des lieux +  
Proposition  
d'actions

# COMPOSITION DU GROUPE « Santé & Médico-social »

ADMR

Hôpital  
De  
Sartène

Mairie de  
Viggianello

EHPAD de  
Propriano

Le PETR

Education  
Nationale

Collectivité  
de Corse  
(PMI)

---

L'activité du groupe

## Axe « Alimentation & lien social »

- **Repas collaboratifs**
- Organisation de repas intergénérationnels : ADMR /PETR/Ecole de Zicavo/Ecole de Fozzano

En projet : Olmeto et Viggianello



Réflexion autour de repas dans les villages

---

# L'activité du groupe

## Axe « Alimentation & santé »

- *Maladies chroniques / Projet « Bien Vieillir »*
- Présentation de la Plateforme Régionale d'Accompagnement du Malade Chronique vers l'Autonomie (PRAMCA) réalisée par l'Ireps. Un travail s'est donc engagé et de nouveaux partenaires ont été mobilisés tels que :
  - **Le SSR Cardio du CH-BASTIA**
  - **La Mutualité Française 20**
  - **L'Association des Diabétiques de Corse**

---

# L'activité du groupe

## Axe « Information et communication »

- **Organisation d'un Séminaire**
- L'enjeu : Promouvoir la démarche PAT et mettre en lumière
- Les travaux réalisés depuis 2018
- Les partenariats noués lors des différentes phases de travail
- Les projets qui seront développés sur le territoire notamment ceux en lien avec **la santé**

# Perspectives 2020



**01** Renforcement du lien avec le SSR Cardio et de la PRAMCA au sein du PAT

**02** Organisation de nouveaux repas collaboratifs (OImeto et Viggianello)

**03** Organisation d'ateliers : Présentation d'outils pédagogiques + Bien vieillir

**04** Organisation d'un séminaire

# Lien SSR CARDIO et PAT



Développer des formations sur le territoire



Promouvoir la consommation de produits frais et locaux et de l'activité physique



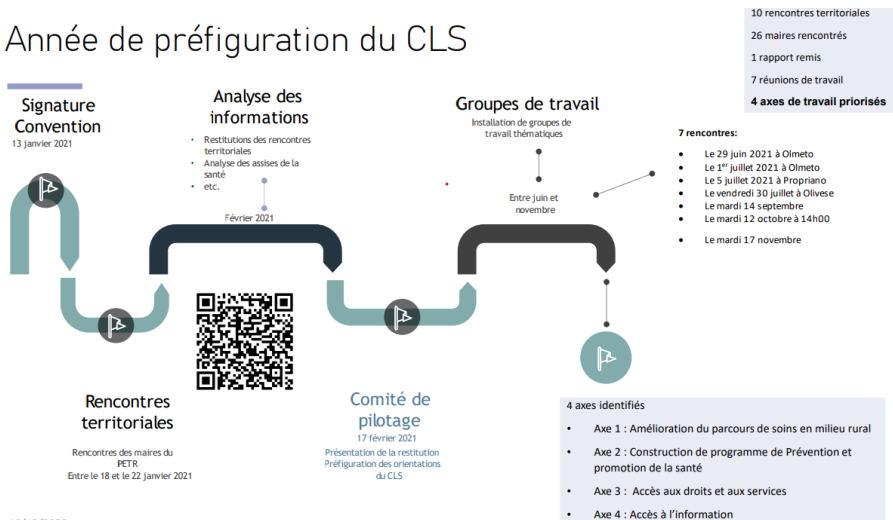
Réduire les risques de maladies chroniques

# Les projets structurants en réflexion

- Le CH-Sartène souhaite développer une cuisine centrale
- L'éducation Nationale (notamment le collège du Taravo) souhaite renforcer son approvisionnement en produits locaux en y associant les professionnels des cuisines, les parents, les élèves et les acteurs du territoire.



## Année de préfiguration du CLS



Préfiguration

Signature

4 axes de travail

### PITRETTU È BICCHISGIÀ

## Signature du contrat Local de Santé (CLS) du PETR

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. S'il n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs locaux existants, le contrat local de santé doit s'articuler avec eux afin de favoriser une approche globale de la santé.

#### Déclinaison des quatre axes majeurs

Le président du PETR Jean-Luc Millo a rappelé l'enjeu majeur de ce contrat et de sa mise en œuvre opérationnelle pour le territoire du Pays de l'Ornano Sartonais Valino Taravo, qui avait été initié par son prédécesseur Paul-Joseph Cattucchi. « La politique de la santé constitue un axe majeur de l'action du PETR à travers le contrat local de santé. En effet le contexte sanitaire actuel a mis en exergue l'objectif fondamental de construire un système de santé territorialisé, ainsi qu'adopté aux spécificités locales. Cet objectif se matérialise aujourd'hui en présence de deux milieux sans rien n'aurait pu aboutir, l'ARS et l'IREPS ». Ce contrat suscite un vif intérêt non seulement de la part des élus du PETR mais plus largement de l'ensemble des administrés du territoire. Les fiches actions ont mis l'accent sur la santé mentale et le parcours de soins, avec les jeunes et personnes âgées comme étant des publics à prioriser.

« L'ajout d'un contrat local de



Restait plus qu'à signer. Signataires principaux (ARS et PETR) et co-signataires (IREPS, CoC, MSA et CPAM).

santé c'est aussi de favoriser auprès des élus une coordination pour tous les acteurs de santé au sens large. Ce contrat revêt une importance sur la manière de décliner la politique de santé. Il offre également un cadre favorable une dynamique des professionnels de santé libéraux d'un même territoire pour s'organiser autrement. Des professionnels mobilisés, mais pas encore suffisamment coordonnés », note la directrice générale de l'ARS de Corse.

# Articulation CLS et PAT



# Les CLS Haute-Corse:

- 236 Communes
- 175 000 habitants
- 12 Communautés de commune

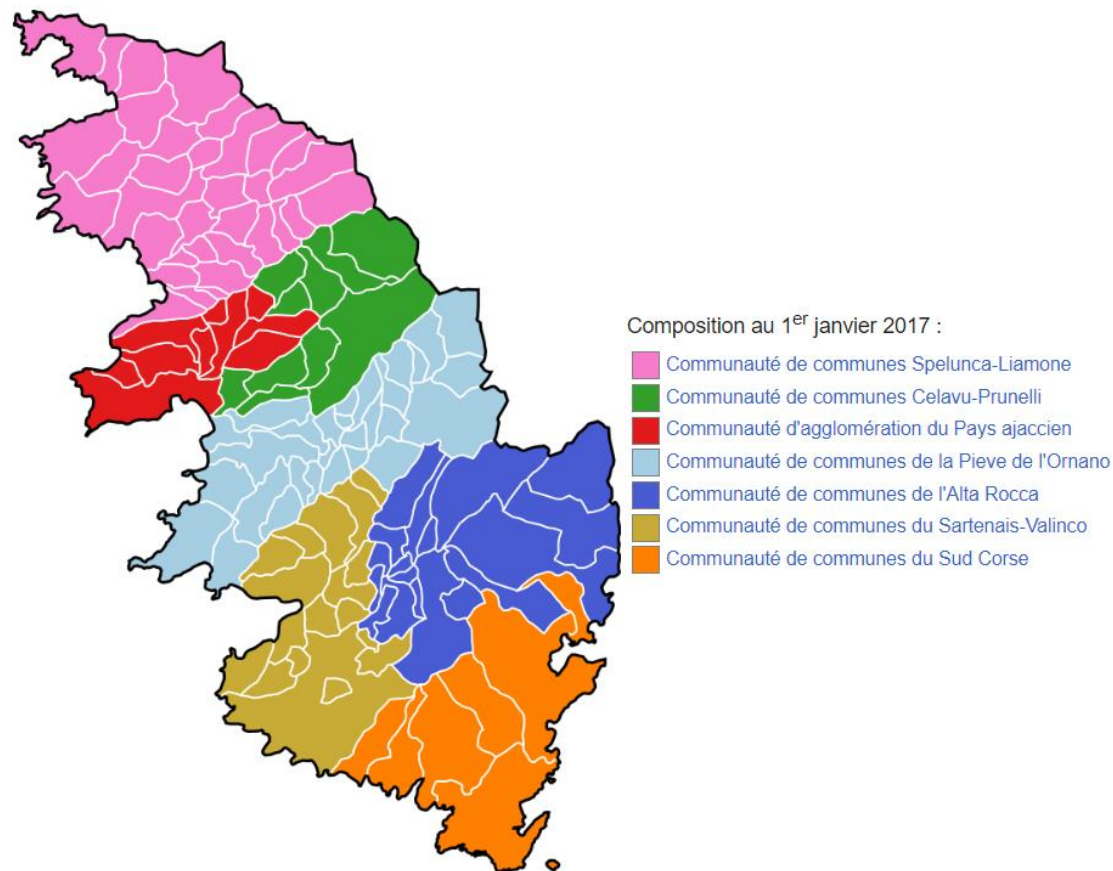


Composition au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Communauté de communes du Cap Corse
- Communauté d'agglomération de Bastia
- Communauté de communes Nebbiu - Conca d'Oro
- Communauté de communes de l'Île-Rousse - Balagne
- Communauté de communes de Marana-Golo
- Communauté de communes de Calvi Balagne
- Communauté de communes Pasquale Paoli
- Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca
- Communauté de communes de la Costa Verde
- Communauté de communes du Centre Corse
- Communauté de communes de l'Oriente
- Communauté de communes de Fium'orbu Castellu

# Les CLS Corse du Sud:

- 124 Communes
- 158 800 habitants
- 7 Communautés de commune



# MERCI DE VOTRE ATTENTION



[www.ireps.corsica](http://www.ireps.corsica)



## 4. Liens alimentation-justice sociale

Jardins partagés pour les habitants

Paniers solidaires/épicerie solidaire

Travail avec les CCAS/CIAS/associations d'aide alimentaire

Chantiers d'insertion

Economie sociale et solidaire

## 4. Liens alimentation-justice sociale

Présentation de la MSA



santé  
famille  
retraite  
services

# MSA DE CORSE

ACTEUR DE LA COHESION DES  
TERRITOIRES



## LA MSA, LE SERVICE PUBLIC AU CŒUR DES TERRITOIRES

**2<sup>ème</sup> régime de protection sociale** et opérateur social de référence sur les territoires ruraux

**35 000 affiliés en Corse**, 48 millions de cotisations vs 140 millions de prestations versées en 2021

**203 élus** participant à un maillage unique sur le territoire

**3 agences, 7 permanences** et 25 collaborateurs sur le terrain

**2 France Services** portées par la MSA dont la solution itinérante (17 communes desservies)

## LE GUICHET **UNIQUE**

---

### **Une vision globale et une approche humaine grâce au guichet unique**

La MSA est l'interlocuteur unique des ressortissants agricoles pour :

- Santé, Famille, Retraite
- Vie de l'entreprise agricole (affiliation, conseil, cotisation, recouvrement, secours si besoin...)
- Médecine du travail
- Action Sociale
- Prévention des risques professionnels

## UN SERVICE DE PROXIMITE

---

**La MSA est un acteur moteur de la cohésion sociale et territoriale. Elle agit au plus près des besoins**

- À l'écoute des élus locaux
- Au cœur des partenariats (services de l'Etat, ARS, Associations, Administrations...)
- Elle accompagne et facilite la mise en place de projets innovants et utiles

**« Chacun doit pouvoir grandir, travailler et vieillir dans les meilleures conditions en Corse, quelque soit son lieu de résidence »**



# NOS ACTIONS SUR LES TERRITOIRES : **ACCOMPAGNEMENT DE PAT**

**ACCOMPAGNEMENT  
DU PAT DE LA CAPA**

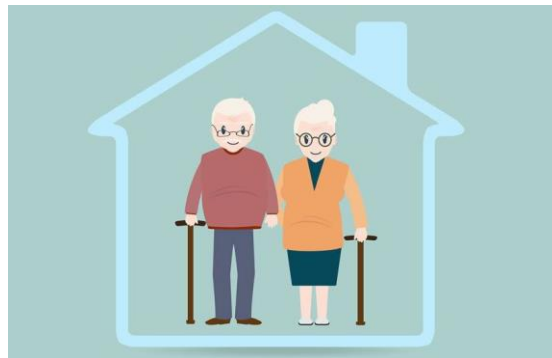
**ACCOMPAGNEMENT DES TESTEURS**  
Santé Sécurité au Travail et  
Cotisations



**PANIER SOLIDAIRES**  
80 paniers/semaines aux familles  
en précarités  
Prolongement de l'opération

# NOS ACTIONS SUR LES TERRITOIRES : ALIMENTATION ET JUSTICE SOCIALE

**ACCOMPAGNER LES RESSORTISSANTS  
MSA TOUT  
AU LONG DE LA VIE**



## **ALIMENTATION & SENIORS**

Projets seniors &  
Intergénérationnel  
Atelier Nutri Active



## **ALIMENTATION & JEUNES**

Grandir en milieu rural  
Appels à projets jeunes



## 5. L'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation

- Appel à projets national annuel avec le soutien financier du MASA, de l'ADEME et du MSS (ministère des solidarités et de la santé)
- **Pour l'édition 2022-2023:**
  - **Enveloppe globale maintenue : 2 M€** (1,3 M€ MASA; 200 k€ MSS et 500 k€ ADEME pour le soutien à l'émergence de PAT)
  - Plafond de subvention à **100 000 € par PAT (sur 3 ans)**
  - La labellisation de niveau 1 est un critère d'éligibilité
- 2 volets :
  - Emergence de nouveaux PAT
  - Création de dispositifs d'accompagnement des PAT (réseaux)

# Supplément gratuit

## Utilisation des légumes du potager en restauration collective

De plus en plus d'établissements, notamment scolaires, se lancent dans la production de végétaux consommables par le biais de « jardins pédagogiques ». Les vertus de ces jardins ne sont plus à démontrer et il semble naturel de pouvoir consommer ces végétaux. Néanmoins quelques précautions s'imposent, notamment s'ils sont utilisés dans la restauration collective de l'établissement.

### *Socle réglementaire :*

- *code rural et de la pêche maritime*
- *règlement 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire*
- *règlement 853/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires*
- *arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables*

Les végétaux sont considérés comme des produits primaires, non soumis à agrément. Le jardin de l'établissement peut fournir « une petite quantité de produits primaires » à la cantine, sans que cette « petite quantité » ne soit spécifiée.

Bonnes pratiques d'hygiène (BPH) à observer :

### *Pour le jardin :*

- *analyse de terre pour s'assurer qu'elle ne contient pas de contaminants (racines)*
- *L'historique de l'emplacement est une grande aide.*
- *clôture pour éviter les chiens/chats/renards (échinococcose)*
- *utilisation d'eau potable*
- *absence d'utilisation de produits dangereux, biocides, contaminants*

### *Pour le restaurant :*

- *intégrer cette pratique dans le Plan de Maîtrise Sanitaire et vérifier les BPH du « jardin » si le responsable est différent*
- *laver ET désinfecter les végétaux*
- *garder une traçabilité de cet approvisionnement*

**En cas de doute, n'hésitez pas à prendre l'attache de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations de votre département.**





**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Merci de votre attention**